



PREAVIS MUNICIPAL No 05-2022

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 26 octobre 2022

Objet : Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente son budget 2023 accompagné de son rapport qui boucle avec un déficit de Fr. 330'937.00

Total charges	Fr.12'909'469.00
Total revenus	Fr.12'578'532.00

Le budget a été transmis à la commission des finances pour étude, conformément à l'article 39 du Règlement du Conseil communal et transmis par mail à chaque conseiller. La commission des finances portera son rapport à votre connaissance lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 05-2022 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le budget 2023 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 330'937.00

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 11 octobre 2022.

Au nom de la Municipalité :


Philippe Reymond
Vice-Syndic


Lucy Thalmann
Secrétaire municipale